

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Nombre de membres | : 33 |
| En exercice | : 33 |
| Présents | : 24 |
| Votants | : 29 |
| Convocation et affichage | : 17/09/2019 |
| Présidents de séance | : Madame Antoinette SCHERER |
| Secrétaire de séance | : Madame Aïda BOYER |

Etaient présents : Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Danielle MAGAND, François CHAUVIN, Aïda BOYER, Juanita GARDIER, Eliane COSTE, Frederic FRAYSSE, Cyrielle BAYON, Jean-Pierre VALETTE, Annie CHAREYRE, Marie-Claire MICHEL, Gracinda HERNANDEZ, Stéphanie BARBATO, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ, Aline DECORME, Patrick SAIGNE, Michèle DEYGAS, Murielle REY, Marc-Antoine QUENETTE, Eric PLAGNAT, Nadège COUZON, Denis NEIME.

Pouvoirs : Alain GEBELIN (pouvoir à François CHAUVIN), Daniel MISERY (pouvoir à Danielle MAGAND), Patrick LARGERON (pouvoir à Lokman ÜNLÜ), Edith MANTELIN (pouvoir à Simon PLENET), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Denis LACOMBE, Thierry CHAPIGNAC, Julia FOLTRAN, David FRANÇOIS

CM-2019-151 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS CONFÉREE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire, durant la période du 14 mai au 27 août 2019 et ce, en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal conférée par la délibération n° 204.2017 du 10 juillet 2017.

CM-2019-152 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MARCHÉ - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE ' TRAVAUX ET ENTRETIEN DE VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS ET TERRASSEMENT ' - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY, ANNONAY RHÔNE AGGLO ET D'AUTRES COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant Annonay Rhône Agglo, la commune d'Annonay et d'autres communes du territoire en vue de la passation de l'accord-cadre « travaux et entretien de voirie, réseaux divers et terrassement », ci-annexée, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention, **DESIGNE Monsieur Frédéric FRAYSSE et Monsieur François CHAUVIN** respectivement, membre titulaire et membre suppléant de la Commission d'attribution de l'accord-cadre du groupement de commandes.

CM-2019-153 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal – exercice 2019 telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | | | | | | | |
|----------------------------|--------|-------|---------------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------|---------------------------|
| Chap | Art | Gest. | Libellé | Crédits ouverts avant (*) | Décision modificative n°01 | | Crédits ouverts après (*) |
| | | | | | Mesures nouvelles | Fonction | |
| 014 | 739223 | FIN | FPIC (part contributrice) | 30 558,00 € | 9 464,00 € | 01 | 40 022,00 € |
| 67 | 673 | FIN | Titres annulés sur exercice antérieur | 4 000,00 € | 28 500,00 € | 020 | 32 500,00 € |
| 022 | 022 | FIN | Dépenses imprévues | 45 873,36 € | -39 894,00 € | 01 | 5 979,36 € |
| S/Total opérations réelles | | | | | | | -1 930,00 € |
| S/Total opérations d'ordre | | | | | | | 0,00 € |
| Résultat reporté | | | | | | | |

(*) = "pour mémoire" Total dépenses de fonctionnement -1 930,00 €

| FONCTIONNEMENT RECETTES | | | | | | | |
|----------------------------|-------|-------|--------------------------|---------------------------|----------------------------|----------|---------------------------|
| Chap | Art | Gest. | Libellé | Crédits ouverts avant (*) | Décision modificative n°01 | | Crédits ouverts après (*) |
| | | | | | Mesures nouvelles | Fonction | |
| 73 | 73223 | FIN | FPIC (part bénéficiaire) | 6 242,00 € | -1 930,00 € | 01 | 4 312,00 € |
| S/Total opérations réelles | | | | | | | -1 930,00 € |
| S/Total opérations d'ordre | | | | | | | 0,00 € |
| Résultat reporté | | | | | | | |

(*) = "pour mémoire" Total recettes de fonctionnement -1 930,00 €

| INVESTISSEMENT DEPENSES | | | | | | | |
|----------------------------|--------|-------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------|---------------------------|
| Chap | Art | Gest. | Libellé | Crédits ouverts avant (*) | Décision modificative n°01 | | Crédits ouverts après (*) |
| | | | | | Mesures nouvelles | Fonction | |
| 204 | 204223 | AMTER | Rives de Faya (AP/CP 2017/02) | 100 000,00 € | 55 000,00 € | 824 | 155 000,00 € |
| 23 | 231502 | AMTER | Rives de Faya (AP/CP 2017/02) | 1 183 000,00 € | -55 000,00 € | 824 | 1 128 000,00 € |
| S/Total opérations réelles | | | | | | | 0,00 € |
| S/Total opérations d'ordre | | | | | | | 0,00 € |
| Résultat reporté | | | | | | | |

(*) = "pour mémoire" Total dépenses d'investissement 0,00 €

PRECISE que, comme pour le budget primitif 2019, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaire et **AUTORISE** d'une manière générale Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-154 - FINANCES COMMUNALES - BUDGET REGIE MUNICIPALE D'EAU - EXERCICE 2018 - TRANSFERT DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT A LA REGIE ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE la clôture du budget de la régie municipale d'eau d'Annonay, **AUTORISE** le comptable public à procéder à la réintégration de l'actif et du passif de la Régie de l'Eau dans le Budget principal, **APPROUVE** le transfert total à Annonay Rhône Agglo l'ensemble des résultats de l'exercice 2018 du budget régie municipale d'eau d'Annonay comme défini ci-dessous :

- résultat d'exploitation : excédent de 906 855,45 €
- résultat d'investissement : excédent de 775 545,34 €

| | | |
|------------------------------|---|--------------|
| - restes à réaliser dépenses | : | 357 379,70 € |
| - restes à réaliser recettes | : | 71 907,00 € |

PRECISE que le transfert de la part de l'excédent d'exploitation s'effectuera via l'émission d'un mandat depuis le budget général imputé sur le compte 678, **PRECISE** que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat depuis le budget général sur le compte 1068 pour 775 545,34 €, **PRECISE** que le transfert des restes à réaliser en dépenses et recettes s'effectuera directement du budget régie municipale d'eau d'Annonay à la régie Annonay Rhône Agglo, **DIT** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des opérations budgétaires décrites ci-dessus seront inscrits lors de l'adoption d'une décision modificative et **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

CM-2019-155 - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des postes suivants :

| Emplois | Cat. | Nbre | Durée hebdomadaire |
|---|------|------|--------------------|
| ASEM principal de 2 ^e classe | C | 1 | TNC-32h |
| ASEM principal de 2 ^e classe | C | 1 | TC-35h |
| ASEM principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | TC-35h |
| Agent de maîtrise | C | 1 | TC-35h |

APPROUVE la suppression des postes suivants :

| Emplois | Cat. | Nbre | Durée hebdomadaire |
|---|------|------|--------------------|
| ASEM principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | TNC-23,5h |
| Agent de maîtrise principal | C | 1 | TC-35h |

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-156 - SPORTS - OCTROI D'UNE SUBVENTION A "L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'ANNONAY" (ACCA)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € à l'Association Communale de Chasse Agréée d'Annonay, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2019 de ladite subvention, **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget principal de la commune et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-157 - SPORTS - OCTROI DE SUBVENTIONS A TITRE EXCEPTIONNEL AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SUIVANTS : ' LE GOLA VOLLEY BALL ', ' LE CLUB DE TIR D'ANNONAY ' ET ' LE COMITE DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ '

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de :

- 200,00 € au **GOLA VOLLEY BALL**
- 1 500,00 € au **CLUB DE TIR D'ANNONAY**
- 300,00 € au **COMITE DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ**

DÉCIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2019 ces subventions et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-158 - SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (EX-CNDS) DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT D'INNOVATION SOCIALES DU SPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence nationale du sport (ex-CNDS) au titre de l'appel à projets « Soutien aux acteurs socio-sportifs », **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à finaliser et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

CM-2019-159 - CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) AU TITRE DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES CONSERVATOIRES A RAYONNEMENT COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

SOLLICITE, au titre du soutien au fonctionnement des conservatoires, une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-160 - CULTURE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2019-2021 AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE, LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET L'ASSOCIATION LE GROUPE D'ART CONTEMPORAIN (G.A.C.)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de partenariat et d'objectifs 2019-2021, annexée à la délibération, à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et l'association « Le Groupe d'art contemporain », **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention, **ATTRIBUE ET VERSE** à l'association au titre de l'exercice budgétaire 2019, d'une subvention d'un montant de 10 000 € et **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer que toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2019-161 - PROMOTION DE LA VILLE - FÊTES ET CÉRÉMONIES - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2021 AVEC L'ASSOCIATION "ANNONAY BERCEAU DE L'AÉROSTATION"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune d'Annonay et l'association Annonay Berceau de l'Aérostation pour la période 2019-2021, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, sur la base des termes

mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier, **DÉCIDE** le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2019, d'une subvention de 3 700 € et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

CM-2019-162 - PROMOTION DE LA VILLE - FÊTES ET CÉRÉMONIES - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2021 AVEC L'ASSOCIATION "LES MONTGOLFIÈRES D'ANNONAY"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune d'Annonay et l'association Les Montgolfières d'Annonay pour la période 2019-2021, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier, **DÉCIDE** le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2019, d'une subvention de 7.000 € et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

CM-2019-163 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION - APPROBATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant : Denis NEIME

APPROUVE les termes de la charte éthique relative aux bons usages du système de vidéoprotection et au respect des libertés individuelles et privées et **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2019-164 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - APPROBATION DE LA CONVENTION-TYPE D'ANCRAGE POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE, dans le cadre du déploiement d'un dispositif de vidéoprotection, le principe d'implanter certains équipements sur le domaine privé moyennant l'établissement de conventions d'autorisation d'ancrage dont la convention-type figure en annexe et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2019-165 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

SOLLICITE auprès des services de l'État une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'engagement d'une seconde phase du dispositif de vidéoprotection et **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.

CM-2019-166 - RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2018 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable annexé à la présente délibération et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-167 - URBANISME - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - ACCEPTATION PAR LA COMMUNE DE LA DELEGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE de donner son accord afin qu'Annonay rhône Agglo délègue sa compétence en matière de droit de préemption urbain à la commune d'Annonay en dehors des zones d'activités mentionnées au document d'urbanisme communal, **DÉCIDE** de déléguer l'exercice de ce droit au Maire de la commune d'Annonay et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

CM-2019-168 - ESPACES PUBLICS - DÉFINITION DES MODALITÉS DE CESSION A LA COMMUNE DE TRONÇONS DE ROUTES DÉPARTEMENTALES SITUÉS EN CENTRE VILLE DE LA COMMUNE D'ANNONAY - RD 578, RD 121 ET VOIE SOUS LE VIADUC - APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de cession amiable de voiries annexée à la délibération, **ACCEPTÉ** de recueillir les tronçons de voiries situés en agglomération d'Annonay suivants :

- de la route départementale 121 du PR 25+251 au PR 27+972 (giratoire du Viaduc), soit un linéaire de 1721 mètres correspondant aux rues Gaston Duclos, Sadi Carnot, Montgolfier et Boissy d'Anglas,
- de la route départementale 578 du PR 0+0 au PR 0+400, correspondant à la rue de Tournon, soit un linéaire de 400 mètres,
- et la voie sous le Viaduc, soit un linéaire de 250 mètres.

pour être transférés dans le domaine public routier communal, **ACCEPTÉ**, pour ce transfert, la participation financière du Département de 289 400€, **AUTORISE** Madame la Maire à signer cette convention relative aux modalités de cession amiable de voiries pour les tronçons cités ci-dessus à la commune d'Annonay, à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce transfert de voiries et à signer le procès-verbal de remise de voies, lequel portera date de remise de voies et **PREND ACTE** qu'à l'issue de la remise de ces tronçons de voiries à la commune d'Annonay, le linéaire global de la voirie départementale sera diminué de 2371 mètres.

CM-2019-169 - AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES - QUARTIER FONTANES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix votant pour

Par 1 voix votant contre : Denis NEIME

Et par 5 voix s'abstenant :

Nadège COUZON, Michèle DEYGAS, Eric PLAGNAT,
Marc-Antoine QUENETTE, Murielle REY

ABROGE et **REPLACE** la délibération du conseil municipal n° 252-2016 du 26 septembre 2016, **APPROUVE** la convention opérationnelle n° 07F007 portant sur le site Fontanes entre la commune d'Annonay et Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), annexée à la délibération, **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel et les modalités de paiement entre la commune d'Annonay et EPORA, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention annexée à la délibération et la/le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-170 - AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES - CESSION D'UNE EMPRISE SISE SUR LA PARCELLE CADASTREE AK109 ET SISE 70 AVENUE DE L'EUROPE A ANNONAY AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) D'ANNONAY RHÔNE AGGLO (PÔLE PETITE ENFANCE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CONSTATE préalablement la désaffectation de la « maison de gardiennages » et le déclassement de ce bâtiment ainsi que de l'emprise foncière concernée par le projet du pôle petite enfance conformément au document d'arpentage et à la division en volume établis par le cabinet de géomètres Julien et Associés, **INTÈGRE** les bâtiments et le foncier afférant dans le domaine privé de la commune d'Annonay avec dispense d'enquête publique préalable pour son déclassement du fait de sa nature autre que de la voirie, **ACCEPTTE** la cession à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général du projet, les frais de notaire sont à la charge du Centre Intercommunal d'Action Sociale d'Annonay Rhône Agglo, **APPROUVE** les servitudes incombant au Centre Intercommunal d'Action Sociale d'Annonay Rhône Agglo et à la commune d'Annonay et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette transaction.

CM-2019-171 - AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM35 ET SISE SUR LE SITE DE GROSBERTY A ANNONAY A LA SOCIETE "COMAX"

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix votant pour

Et par 6 voix s'abstenant : Nadège COUZON, Michèle DEYGAS, Denis NEIME, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE, Murielle REY

APPROUVE la cession à la société COMAX, ou toute personne s'y substituant, d'un tènement de 1000 m² environ, à définir précisément après réalisation d'un DMPC sur la parcelle section AB numéro 35 pour un prix de 20€/m² HT et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-172 - AFFAIRES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES - MISE A DISPOSITION DE TOITURES COMMUNALES DANS LE CADRE DU PROJET DE SAS SOLAIRE PAR ANNONAY RHÔNE AGGLO - SIGNATURE DE PROMESSES DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET/OU DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes des projets de promesse-type de convention d'occupation temporaire et de bail emphytéotique annexés à la délibération, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer les promesses de conventions d'occupation temporaire ou de baux emphytéotiques avec Annonay Rhône Agglo concernant les sites identifiés sur son patrimoine communal, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec cette démarche, **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toute autre pièce se rapportant à la présence délibération et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la délibération.

CM-2019-173 - HABITAT - AIDE A LA REALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU COEUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DEUX PROPRIETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi d'une aide financière de 500 € maximum à Madame Vanessa GRAIL et de 1 000 € maximum à Madame Odette RIBES, **PRECISE** que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures acquittées et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-174 - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - RIVES DE FAYA - REQUALIFICATION DU SITE INDUSTRIEL FAYA - SIGNATURE D'UNE CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC ANNONAY RHÔNE AGGLO ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour

Par 1 voix votant contre : Denis NEIME

ABROGE ET REMPLACE les délibérations 2010.115, 2016.256 et 2018.110 prises par le conseil municipal respectivement le 28 juin 2010, le 26 septembre 2016 et le 30 avril 2018, **APPROUVE** la convention opérationnelle n° 07F008 portant sur le site de Faya entre la commune d'Annonay, Annonay Rhône Agglo et l'EPORA, annexée à la délibération, **VALIDE** la participation financière de la commune telle qu'elle ressort de la convention et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à signer ladite convention annexée à la délibération et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

CM-2019-175 - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - ACTION CŒUR DE VILLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE ACTION LOGEMENT, ANNONAY RHÔNE AGGLO ET LA VILLE D'ANNONAY, PRECISANT LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU VOLET HABITAT DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention « Action Logement / Ville d'Annonay / Annonay Rhône Agglo – Action Cœur de Ville – Volet Immobilier » ayant pour objet de décrire les engagements des parties et les modalités de mise en œuvre du volet habitat du programme Action Cœur de Ville de la commune d'Annonay avec Action Logement, **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait à Annonay, le 24 septembre 2019

Pour extrait certifié conforme au registre

des délibérations du Conseil Municipal

La Maire,

Antoinette SCHERER



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées Locales après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 24/09/2019 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales